

CHARTRE INFORMATIQUE / DROIT A L'IMAGE

Le Lycée de Navarre dispose de nombreux ordinateurs en réseau. Ces postes sont reliés à un réseau pédagogique connecté à Internet en filaire ou en Wifi (CDI, Salles informatiques bât A et bât C, ...)

PRÉAMBULE :

- Les ordinateurs mis à la disposition des élèves et du personnel ont avant tout une vocation pédagogique.
- Les enseignants informent les élèves sur les procédures de connexion, sur l'utilisation de ces moyens informatiques et sur les limites imposées. La lecture, l'acceptation et la signature de la présente charte engagent personnellement le signataire ou le tuteur légal.
- L'attribution à chaque élève d'un code d'identification et d'un mot de passe personnels est liée obligatoirement à l'acceptation de la présente charte et à la signature de l'accusé de réception par l'élève et les parents ou tuteurs.
- Le mot de passe doit impérativement être changé dès la première connexion. Il sera définitivement personnel et inconnu des administrateurs.

ACCÈS et IDENTIFICATION :

- Les postes reliés au réseau pédagogique ne sont accessibles que par une identification personnelle unique (identifiant et mot de passe) strictement confidentielle. Il est obligatoire de se connecter à l'aide de ses propres codes, d'abord pour protéger votre espace personnel, ensuite pour retrouver cet espace et vos travaux depuis n'importe lequel des postes reliés au réseau pédagogique. De même il est obligatoire de quitter la session (démarrer —fermer la session) à la fin de chaque utilisation, ceci pour éliminer le risque de voir l'utilisateur suivant usurper votre espace personnel.
- Il est donc interdit de se connecter avec les codes d'accès d'un tiers (camarade, professeur ou adulte) sans son autorisation expresse.
- Egalement, il est interdit de tenter une utilisation en outrepassant le panneau d'identification Windows dans le but de contourner une restriction, de masquer son identité, de rechercher des éléments confidentiels (mots de passe, ...) dans un esprit malveillant ou pas.
- En conséquence, toute personne est responsable des actions qui seront effectuées sous son identifiant, même s'il a été usurpé.

DROIT DE REGARD, DROIT D'IMAGE :

L'administration, sous couvert du chef d'établissement, conserve un droit de regard sur toutes les adresses Internet visitées et sur tous les fichiers de chaque utilisateur. **Les administrateurs réseau vérifient régulièrement les adresses visitées et rendent compte au chef d'établissement.**

Les serveurs conservent une copie sauvegardée de toutes les actions, de tous les fichiers réalisés ou téléchargés par chaque utilisateur. Ce droit de regard autorisé par la loi, pourra entraîner soit des sanctions, soit l'interdiction totale ou partielle d'utilisation en cas de manquement aux règles de la charte, aux autres règlements en vigueur et aux règles de la bienséance. Des photographies et vidéos du et dans le lycée peuvent montrer des élèves ou du personnel en situation de travail. **Sauf interdiction expresse** écrite des parents du mineur ou des élèves ou du personnel majeur, ces images pourront être mises en ligne sur le site du Lycée, les réseaux sociaux, ou utilisées pour la promotion de l'établissement.

EST AUTORISÉ notamment :

- Toute utilisation des logiciels installés légalement sur le poste, toute sauvegarde de travaux et documents personnels sur l'espace dédié (Disque T : sur le serveur, accessible automatiquement par « poste de travail »).
- L'utilisation de support de mémoire nomade sur clé USB notamment.
- Toute recherche sur Internet demandée par vos professeurs ou par un besoin de formation.
- Les impressions papier de vos travaux sont soumises à l'autorisation du professeur ou de la professeure documentaliste.

- L'utilisation de messagerie électronique pour un besoin de formation ou de renseignement à condition de respecter les règles déontologiques (chapitre « est interdit ») et à condition d'être expéditeur clairement identifié.

EST STRICTEMENT INTERDIT notamment :

- Toute utilisation illégale, tout téléchargement, toute installation, toute copie ou toute modification de logiciels.
- L'accès et/ou la modification des fichiers systèmes des ordinateurs (BIOS, système d'exploitation...)
- Toute ouverture, suppression ou modification de fichiers ne vous appartenant pas.
- La visite de sites Internet à caractère raciste, révisionniste, pornographique, pédophile, des sites de téléchargement de fichiers musicaux, vidéos, jeux, des sites de piratage ou de hackers. Plus généralement, il est interdit de se connecter sur des sites qui, à l'évidence, sont sans aucun lien avec le travail scolaire d'un lycéen.

- La connexion à des services de dialogue en direct (Chat, MSN, forum et autres services)

- Toute création, publication, transfert, diffusion ou envoi de fichiers, de sites, de blogues ou de documents portant atteinte à une personne (injures, diffamation, intrusion ou diffusion d'éléments de la vie privée) ou faisant la promotion d'actes, de produits dangereux ou illégaux.
- L'informatique étant en constante évolution et de nouveaux services restant encore à inventer, l'administration se réserve le droit d'autoriser ou d'interdire tout ou partie d'un nouveau matériel, d'un nouveau logiciel ou d'un nouveau service.

RESPECT du MATÉRIEL :

- Le matériel informatique reste coûteux et fragile, surtout lorsqu'il est utilisé par plusieurs personnes. La mise en réseau pose d'autres problèmes du fait de l'interconnexion et la panne d'un seul élément peut affecter d'autres éléments distants. En conséquence, les utilisateurs s'engagent à respecter ces postes, tant du point de vue matériel que logiciel. Chaque utilisateur signalera au responsable tout problème ou dysfonctionnement **constaté à son arrivée.**

SANCTIONS :

- Tout manquement aux règles de la bienséance, aux règles de cette charte mais aussi aux lois et règlements en vigueur pourra entraîner soit des sanctions, soit l'interdiction totale ou partielle d'utilisation du matériel informatique. Des réparations financières pourront le cas échéant compléter la sanction.

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés »
- Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs,
- Loi n° 85.660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels
- Loi n° 94-102 du 10 mai 1994 relative à la répression de la contrefaçon,
- Loi n° 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique,
- Loi n° 91-646 du 10 juillet 1991 (secret des correspondances)
- Loi n° 92-597 du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle).

AVERTISSEMENT :

- Les codes personnels à d'identification sont détenus par votre professeur principal et par la professeure documentaliste. Le mot de passe modifié est connu de vous seul. Toute perte de mot de passe entraînera une réinitialisation avec un nouveau mot de passe dans un délai qui dépendra de la disponibilité de l'administrateur réseau. Le travail déjà sauvegardé sera toujours disponible dès la nouvelle connexion.
- Le matériel informatique, tout moderne et fiable qu'il soit, reste fragile et peut tomber en panne à tout moment alors même que « hier encore, ça marchait ! ». De même l'accès à Internet ne peut se faire que par le biais de câbles électriques et à travers un matériel loin d'être infaillible. En conséquence, il faut garder à l'esprit que vous pouvez à tout moment perdre irrémédiablement tout travail antérieur. Enfin, même sauvegardé, vous pouvez être victime à tout moment d'une simple panne d'imprimante ou de manque d'encre voir d'une panne d'électricité. Gardez des doubles papiers et gardez les brouillons de vos travaux jusqu'à la réalisation définitive de vos exposés.

L'acceptation de cette charte informatique implique l'autorisation pour le lycée de Navarre de publication de vos travaux personnels, d'images ou de vidéos vous représentant, ceci exclusivement à des fins non commerciales, d'information, de formation ou de promotion de l'établissement.